

Conseil municipal. 72 questions débattues en plus de cinq heures, le débat a encore un peu sa place.

La démocratie et les moyens d'en user

■ Les cinq heures trente de délibérations du conseil municipal n'auront pas permis d'aborder au fond les 72 délibérations soumises au vote des conseillers municipaux.

Le menu était copieux, et le dessert, qui portait sur le rapport de la cour régionale des comptes, aura été expédié au cours de cette séance marathon.

Pour le premier conseil de cette mandature, les conseillers devaient d'abord adopter un règlement intérieur, règlement loin de faire l'unanimité.

L'opposition et la démocratie

Même si le maire, ironique, précisait que « les textes ne donnent comme temps de parole à l'opposition que le temps raisonnable et nécessaire », C'est Mme Fournier Armand qui dénonçait « la même place accordée à l'expression de l'opposition à 12, comme à 9 élus. Soit une demie page dans « Avignon Actualités ». Nous vous demandons que soit prise en compte l'augmentation du nombre d'élus » Enchérissant sur cette demande, André Castelli, au nom des élus communistes écologistes et alter mondialistes, propose de son côté, « Une page entière dans le bulletin municipal pour l'expression de l'opposition. » Mais aussi « d'innover en terme de démocratie en permettant au public d'assister plus nombreux au conseil, grâce à un dispositif vidéo et l'ouverture de la salle de l'antichambre. Nous proposons aussi que le territoire soit divisé en quatre grands secteurs avec des conseils de quartier ou les représentants seraient désignés de manière plus juste. » L'opposition, en demande aussi de locaux pour les trois groupes qui la constituent, formule une demande de représentation dans les organismes extérieurs, que le maire avouera ne réserver qu'à la seule majorité.

Les commissions se réuniront

Alors que les représentants de

l'opposition font remarquer au maire que la plupart des délibérations en cours n'ont pas été issues de débats en commissions ad hoc, faute de temps, le maire s'est engagé, en « exigeant que les commissions se réunissent systématiquement » avant chaque conseil, non sans ironiser sur l'assiduité des représentants de l'opposition. Elle ira même jusqu'à conditionner le droit au débat « à la présence constatée de vos représentants lors des réunions des commissions. »

Les SEM sont elles indépendantes ?

La discussion sur de nouveaux tarifs pour le parking du Palais des papes, et celui des Halles, applicables au 1er juin, amenait une discussion sur les Sociétés d'économie mixte (SEM). Joël Peyre d'abord, pour le groupe radical s'étonne « que cette délibération ne donne pas lieu à un débat plus large sur les délégations de service public à RMG. » André Castelli, va plus loin en se demandant « quelle est la commande politique à RMG et quelle stratégie de déploiement des activités y a-t-il ? On a le sentiment que ce n'est pas la ville qui décide, mais la SEM. » Considérant qu'il est « inacceptable de constater de telles hausses de tarifs » Alors que deux autres délibérations concernant les délégations de service public (Palais des papes et pont St Bénézet) sont finalement reportées, l'élue d'opposition signale que l'une des délibérations « est illégale. Les délibérations prises en juin ne sont applicables qu'en janvier de l'année suivante et vous voulez la faire appliquer au 1er juin... » Revenant sur « le caractère hégémonique de la société RMG », M Castelli se demande « qui commande ».

D'autres questions restent posées, concernant le Contrat Urbain de cohésion sociale, ou la zone franche urbaine, pour lesquels les rôles respectifs de la ville et de la COGA mériteraient clarification, notamment en ce qui concerne la politique d'urbanisation de la ville, par exemple en Courtine.

Ces questions et l'analyse du rap-

port de la cour régionale des comptes seront traités dans une prochaine édition.

CHRISTOPHE COFFINIER

Cinq heures par mois ?

■ Cinq heures trente pour traiter de questions cruciales concernant la ville, est-ce trop, est-ce assez ? Outre que le temps passé à entendre les débats éventuellement soulevés, donne d'abord à connaître les sujets qui sont encore de la compétence de nos élus, il s'agit bien là des réminiscences d'une démocratie dont on cherche parfois les manifestations.

On entend dire parfois, que les débats lancés par l'opposition « font perdre du temps », un temps, qui serait donc gagné à masquer, selon certains, le sens de décisions qui pèsent pourtant sur nos vies au quotidien.

Même si, une telle durée peut paraître fastidieuse, on regrette que, faute de temps, d'autres décisions ne soient que rapidement évoquées, qui intéresseraient peut être le citoyen. Peut être faut il plus d'une séance par mois, pour que la démocratie s'accompagne de transparence.

C.C